



CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

Le DFPN, Doha French-speaking Professional Network Club des professionnels francophones de Doha

a pour vocation de :

- **faciliter l'insertion professionnelle des francophones déjà installés au Qatar** en mettant en commun un réseau de connaissances, en travaillant à l'élargissement de ce réseau, en organisant des ateliers et en s'encourageant mutuellement. A cette fin, le club se réunit sur une base bimensuelle. Des ateliers spécifiques sont également programmés.
- **organiser des partages d'expériences en matière de vie professionnelle au Qatar.** Pour ce faire, le club organise tous les deux mois, une soirée de **Rencontres Professionnelles** sur des thématiques diverses animées par des intervenants exerçant dans différentes branches. Ces soirées sont ouvertes aux non-membres. Elles constituent un lieu d'échanges privilégié entre personnes en poste et personnes qui recherchent et contribuent à la création d'un réseau francophone de contacts professionnels.

Le club repose sur un fonctionnement bénévole. Il est animé par une équipe de bénévoles organisés en « bureau ».

Pour joindre le club :

Mail : contact@dfpn.org

Linkedin : [dfpn](#)

Twitter : [dohafpn@dfpn](#)

Peuvent devenir membre :

1. Les francophones de Doha à la recherche d'un travail, qui acceptent de s'entraider, de partager leur réseau et leurs expériences.
2. Les personnes en poste qui soutiennent les actions du DFPN en lui transmettant leurs besoins en recrutement, en faisant circuler des CVs et en venant témoigner de leurs expériences.
3. Les personnes qui ne cherchent pas encore mais qui veulent rester en veille et qui font bénéficier les membres du club de leur réseau.

Pour être membre, une cotisation sera demandée : ceci afin de couvrir les frais de fonctionnement du club. **Le DFPN ne saurait en aucun cas être assimilé à un cabinet de recrutement. Les membres sont tenus d'adopter une conduite responsable vis-à-vis des informations auxquelles ils ont accès et de l'utilisation qu'ils peuvent faire de leur appartenance au DFPN.** En cas de manquement, l'exclusion du club pourra être prononcée.